



Plan local d'Urbanisme intercommunal du Val des Usse

Modification N°2

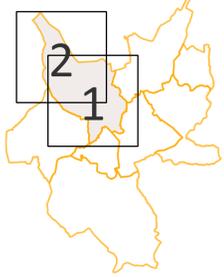
PLAN N°3-2-1

Commune de **CHAUMONT - Plan 1/2**

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juin 2025, approuvant la modification n°2 du PLUI du Val des Usse,

Le Président,
M. Paul RANNARD

Procédure	Approuvée le
Elaboration	25/02/2020
Mise à jour 1	23/07/2020
Modification Simplifiée n°1	08/12/2020
Mise à jour 2	22/03/2021
Mise à jour 3	21/06/2021
Modification n°1	08/03/2022
Mise à jour 4	19/05/2022
Mise à jour 5	07/11/2022
Mise à jour 6	20/01/2023
Mise à jour 7	27/04/2023
Modification Simplifiée n°2	13/06/2023



Edité le : 02/06/2025

Ech : 1/5000

Urbaniste: Territoires **demain** | Géomaticien: **cicla** | Fond Cadastre: Données originales téléchargées sur <https://cadastre.data.gouv.fr/>, mise à jour du 01/01/2023

LEGENDE

ZONES URBAINES

- UH1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- UH2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité
- UH3 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité
- UHC1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHC2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHC3 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHC3a Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHC3b Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHI1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat présentant des conditions limitatives à la densification
- UE Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UEP Secteur à vocation de gestion et de développement d'aires de stationnement
- LUXa Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- LUXa' Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- LUXb Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales

ZONES DEDIEES A L'URBANISATION FUTURE

- 1AUH1 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH2 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité
- 1AUH3a Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 1AUH3b Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUH Zone d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat
- 2AUX Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A Zone agricole
- Av Secteur agricole viticole

ZONES NATURELLES

- N Zone naturelle
- Nc Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nd Secteur à vocation de gestion et de développement d'une déchetterie
- Ndr Secteur à vocation de gestion et de remise en état d'une déchetterie
- Nb Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Nl Secteur à vocation de gestion et de développement d'installations de loisirs
- Nr Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de remblais

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Secteur délimité au titre de l'article L151-6 du CU

- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation

Secteur délimité au titre de l'article L151-15 du CU

- Secteur de mixité sociale

Secteur délimité au titre de l'article L151-23 du CU

- Zones humides
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- Secteur au titre des espaces de bon fonctionnement

Secteur délimité au titre de l'article L151-11-2 du CU

- Changement destination vers activité
- Changement destination vers habitat
- Changement destination vers Hôtel ou autre hébergement touristique

Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du CU

- Espaces paysagers structurants
- Espaces verts
- Secteur d'OAP patrimoniale
- Bâtiment patrimonial à préserver
- Bâtiment vernaculaire à mettre en valeur
- Petit patrimoine à préserver

Secteur délimité au titre de l'article L151-13 du CU

- Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée

Secteur délimité au titre de l'article L151-34-2° du CU

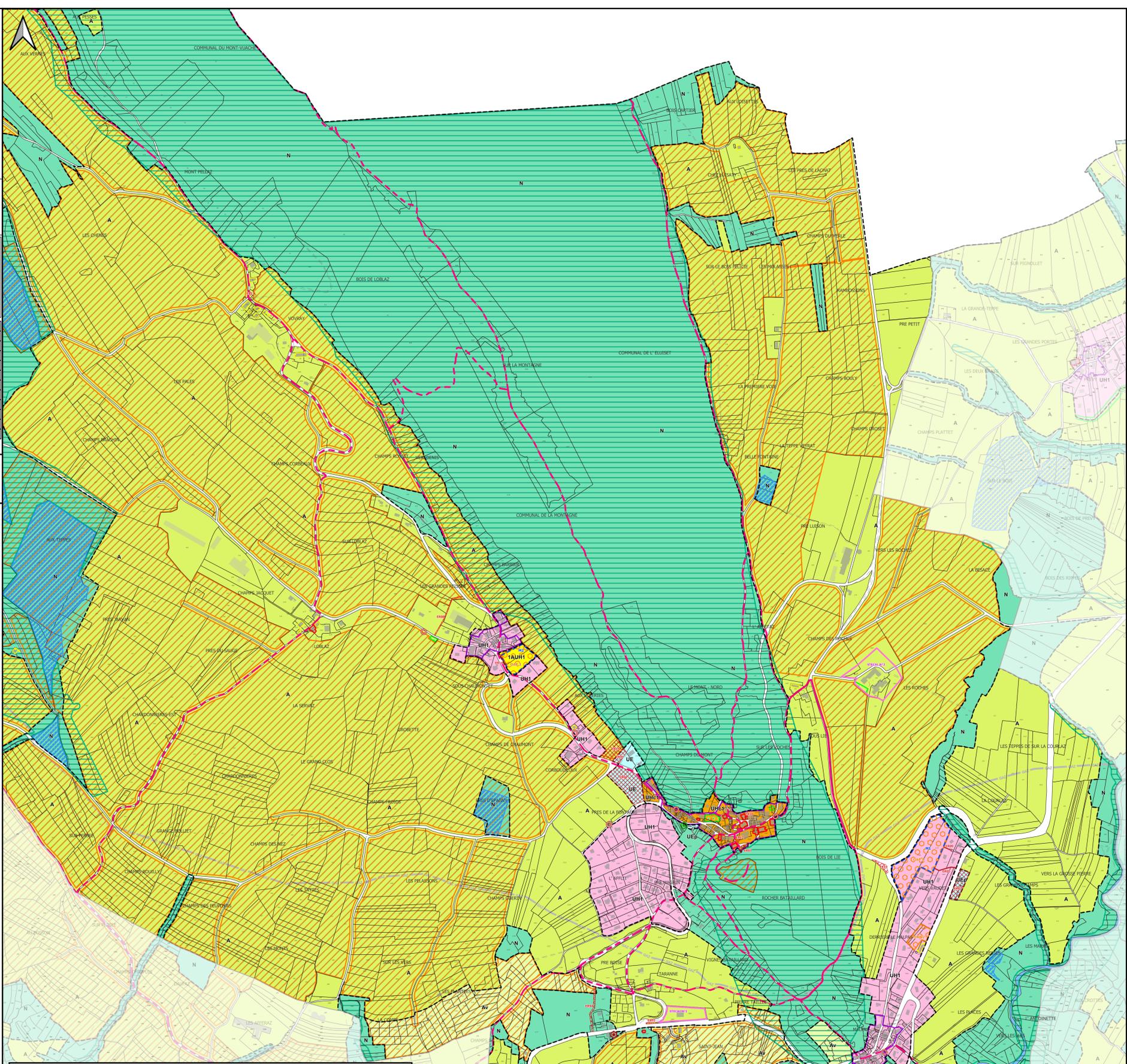
- Secteur de carrière

Risques technologiques repérage au titre de l'article R151-34-1° du CU

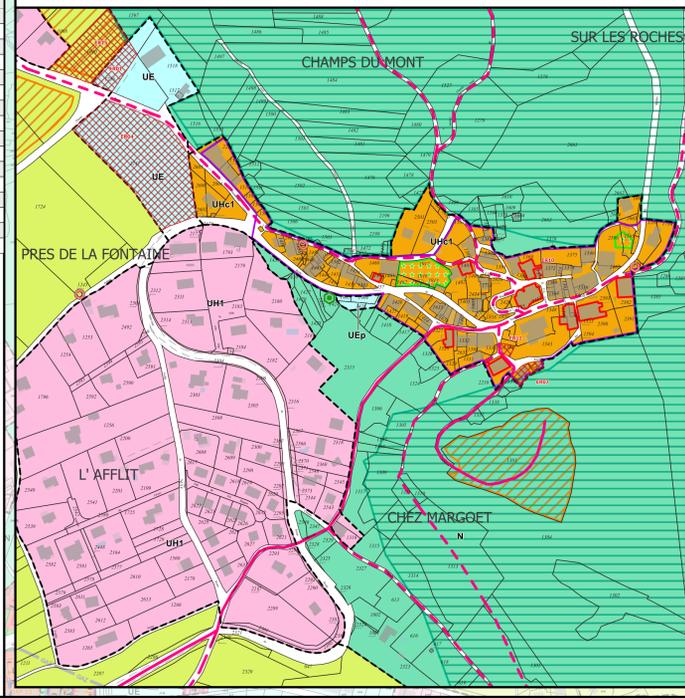
- Pipeline Hydrocarbure
- Canalisation de Gaz

Autres

- Obligation de démolir préalable
- Alignement graphique à respecter
- Obligation de maintien des commerces en RDC
- Sentiers et cheminements piétonniers existants à conserver



Zoom CHEF-LIEU - Ech : 1/2500



N°	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
ER01	Extension cimetière	749 m²	Commune de Chaumont
ER02	Création et aménagement d'un arrêt de car et parking	115 m²	Département
ER03	Création d'une aire de stationnement (co-voiturage)	2439 m²	Commune de Chaumont
ER04	Équipements publics voiries	6600 m²	Commune de Chaumont
ER05	Création d'un cheminement doux	136 m²	Commune de Chaumont
ER07	Mise en valeur touristique de l'accès au château	298 m²	Commune de Chaumont
ER08	Création d'un exutoire pour la gestion des eaux pluviales	351 m²	Commune de Chaumont
ER09	Création d'un cheminement doux	47 m²	Commune de Chaumont
ER10	Création d'une liaison piétonne entre le Pralet et le Chef-lieu	31 m²	Commune de Chaumont
ER11	Élargissement de la voie communale et création d'une réserve incendie à Vovray	58 m²	Commune de Chaumont
ER12	Création d'une aire de stationnement	96 m²	Commune de Chaumont
ER13	Création d'un bassin de rétention	547 m²	Commune de Chaumont
ER14	Création et aménagement d'arrêt de car et parking	168 m²	Commune de Chaumont
ER15	Création d'un bassin de rétention	2186 m²	Commune de Chaumont
ER94	Aménagement d'un fossé d'évacuation des eaux pluviales	656 m²	Commune de Chaumont



Plan local d'Urbanisme intercommunal du Val des Usse

Modification N°2

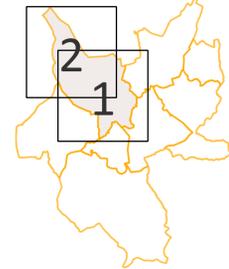
PLAN
N°3-2-2

Commune de
CHAUMONT - Plan 2/2

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juin 2025, approuvant la modification n°2 du PLUI du Val des Usse,

Le Président,
M. Paul RANNARD

Procédures	Approuvée le
Elaboration	25/02/2020
Mise à jour 1	23/07/2020
Modification Simplifiée n°1	08/12/2020
Mise à jour 2	22/03/2021
Mise à jour 3	21/06/2021
Modification n°1	08/03/2022
Mise à jour 4	19/05/2022
Mise à jour 5	07/11/2022
Mise à jour 6	20/01/2023
Mise à jour 7	27/04/2023
Modification Simplifiée n°2	13/06/2023



Edité le : 02/06/2025

Ech : 1/5000

Urbaniste: Territoires demain
Géomaticien: CICL
Fond Cadastre: Données originales téléchargées sur <https://cadastre.data.gouv.fr/>, mise à jour du 01/01/2023

LEGENDE

ZONES URBAINES

- UH1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- UH2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité
- UH3 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité
- UHC1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHC2 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHC3 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHC3a Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHC3b Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHI1 Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat présentant des conditions limitatives à la densification
- UE Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UEP Secteur à vocation de gestion et de développement d'aires de stationnement
- UXa Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXa* Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles
- UXc Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales

ZONES DEDIEES A L'URBANISATION FUTURE

- 1AUH1 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH2 Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité
- 1AUH3a Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 1AUH3b Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUH Zone d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat
- 2AUX Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A Zone agricole
- Av Secteur agricole viticole

ZONES NATURELLES

- N Zone naturelle
- Nc Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nd Secteur à vocation de gestion et de développement d'une déchetterie
- Ndr Secteur à vocation de gestion et de remise en état d'une déchetterie
- Nb Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Ni Secteur à vocation de gestion et de développement d'installations de loisirs
- Nr Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de remblais

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Secteur délimité au titre de l'article L151-6 du CU
- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteur délimité au titre de l'article L151-15 du CU
- Secteur de mixité sociale
- Secteur délimité au titre de l'article L151-23 du CU
- Zones humides
- Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité
- Secteur au titre des espaces de bon fonctionnement
- Secteur délimité au titre de l'article L151-11-2 du CU
- Changement destination vers activité
- Changement destination vers habitat
- Changement destination vers Hôtel ou autre hébergement touristique
- Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du CU
- Espaces paysagers structurants
- Espaces verts
- Secteur d'OAP patrimoniale
- Bâtiment patrimonial à préserver
- Bâtiment vernaculaire à mettre en valeur
- Petit patrimoine à préserver
- Secteur délimité au titre de l'article L151-13 du CU
- Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée
- Secteur délimité au titre de l'article L151-34-2° du CU
- Secteur de carrière
- Risques technologiques repéré au titre de l'article R151-34-1° du CU
- Pipeline Hydrocarbure
- Canalisation de Gaz
- Autres
- Obligation de démolir préalable
- Alignement graphique à respecter
- Obligation de maintien des commerces en RDC
- Sentiers et cheminements piétonniers existants à conserver

N°	DESIGNATION	SURFACE	BENEFICIAIRE
ER04	Equipements publics et voiries	6600 m²	Commune de Chaumont
ER06	Extension et aménagement d'une zone naturelle récréative	10166 m²	Commune de Chaumont
ER08	Création d'un évatoire pour la gestion des eaux pluviales	351 m²	Commune de Chaumont
ER11	Élargissement de la voie communale et création d'une réserve incendie à Vovray	58 m²	Commune de Chaumont
ER14	Création et aménagement d'arrêt de car et parking	168 m²	Commune de Chaumont
ER15	Création d'un bassin de rétention	2186 m²	Commune de Chaumont

